UNE FORMATION UNIQUE EN FRANCE

26 Septembre 2022 au 7 juillet 2023

INFORMATIONS COLLECTIVES

Inscription préalable

MFR Vains-StSenier

Prérequis : Etre cavalier
(niveau technique Galop 4 minimum)
Avoir une bonne forme physique

Les tests, pour les personnes intéressées se dérouleront à la suite des informations collectives. Les dates sont communiquées lors du premier entretien téléphoniques.
Les tests se décomposent en 3 phases :

- Entretien
- Test de maitrise des savoirs de base
- Test à cheval

Un courrier comportant la liste des pièces administratives parviendra ensuite aux candidat(e)s retenu(e)s.

PUBLICS VISES

Demandeurs d'emploi en recherche de qualification
Salariés en contrat aidé
Salariés en contrat dans une structure d'insertion par l'activité économique
A titre dérogatoire jeunes sortis de formation initiale depuis moins de 9 mois
Nécessité de maîtriser les savoirs de base
Formation accessible aux personnes ayant une reconnaissance de handicap

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Vains-St Senier

14 route des granges
50300 Vains

Renseignements et inscriptions

02 33 89 23 70

Responsable Pédagogique
Alicia VALLAURI 07 67 99 57 48
mfr.vains@mfr.asso.fr - www.mfr-vains.com

Responsable Technique
Aurélien KAHN 06 09 40 64 84
aurelien.kahn@orange.fr

Action financée par la
dans le cadre du programme
QUALIF' 2022

RÉGION NORMANDIE

La formation se déroule au contact des professionnels sur le centre d'entrainement de Dragey

avec la participation de

MONT SAINT-MICHEL NORMANDIE · ASSOCIATION GALOP BAIE · UNION EUROPÉENNE · Le Réseau des Missions Locales · pôle emploi

Au GALOP vers L'EMPLOI !

Formation

CERTIFIANTE
& QUALIFIANTE

Cavalier Pré-entrainement et d'entrainement option débourrage

Photo Gwen LP Foucher

UNE ACTION DE FORMATION EN DEUX PHASES

La qualification : 400 heures

Se préparer au métier de cavalier d'entrainement

120 h en centre de formation

280 h à l'écurie et au centre d'entrainement

- Acquérir les compétences techniques à cheval
- Acquérir les compétences techniques à pied
- Acquérir des notions de zootechnie sur le cheval
- Connaissances de la filière course
- Mise en condition physique du cavalier
- S'initier aux gestes de premiers secours
- Travailler son employabilité et son insertion professionnelle
- Acquérir des compétences numériques

La certification : 758 heures

530 h à l'écurie - 228 h en centre de formation

Cavalier de pré-entrainement option débourrage

+ 152 h de Stage en Entreprise

BC1 Evaluer l'état général du cheval (livret signalétique, zones sensibles, signes externes de maladie)

BC 2 Réaliser les soins quotidiens, les soins courants

BC3 Réaliser le pré-entrainement des chevaux de course.

BC4 S'initier au débourrage du jeune cheval

BC5 Réaliser l'entretien courant des boxes et du matériel

BC6 Préparer, organiser et effectuer le transport des équidés

Des horaires adaptés à la profession
Du lundi au vendredi
de 7h00 à 12h00
et de 13h30 à 15h30

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

DES METIERS QUI RECRUTENT

A l'issue de la formation, présentation au titre de « cavalier de pré-entrainement option débourrage » : 3 évaluation épreuves terminales et 3 évaluations en épreuves terminales et en contrôle continu.

des PARCOURS un METIER
La Région à vos cotés

FINANCEMENT
REMUNERATION

Formation CERTIFIANTE

Des aides complémentaires possibles selon la situation
- Aide à la mobilité
- Aide au permis

RÉGION NORMANDIE

Des coûts pédagogiques financés par la Région Normandie

Une rémunération minimum assurée par la Région Normandie pour chaque stagiaire de 685* € / MOIS

Acompte de 200 €, dès le démarrage du parcours

Les stagiaires qui ont des droits ouverts au régime conventionnel de Pôle emploi conservent leur indemnisation

*(*Selon barème en vigueur le 30/05/2022 https://parcours-metier.normandie.fr/)*

Un cumul possible avec

- Une gratification librement versée par une entreprise lors d'un stage
- Le RSA et la prime d'activité
- Un salaire : pour les personnes qui cumulent une formation et un emploi dans le respect de la règlementation du temps de travail
- Les indemnités journalières accident du travail des stagiaires reconnus travailleurs handicapés dans un centre de rééducation professionnel (CRP)